

Plan d'amélioration - QUALITÉ DU MILIEU DE VIE EN CHSLD

Nom de l'établissement : CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LA MONTÉRÉGIE-EST

Nom de l'installation visitée : CENTRE D'HÉBERGEMENT ANDRÉE-PERRAULT

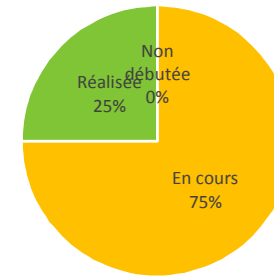
Région : Montérégie

Date de la visite : 12 janvier 2016

Date de transmission au MSSS: 7 mai 2016

1ère reddition de comptes 12 janvier 2017

État d'avancement



	Non débutée	En cours	Réalisée	Total
Les pratiques organisationnelles, administratives et professionnelles	0	3	0	3
Les activités de la vie quotidienne dans un milieu adapté	0	0	1	1
Total	0	3	1	4

PARTIE 1 : L'ÉTABLISSEMENT S'ENGAGE À METTRE EN PLACE DES PRATIQUES ORGANISATIONNELLES, ADMINISTRATIVES ET PROFESSIONNELLES STRUCTURANTES ET CONTRIBUANT À FAVORISER UN MILIEU DE VIE DE QUALITÉ

Recommandations	Moyens	Échéancier	Reddition de comptes au			Reddition de comptes au			Commentaires
			12 janvier 2017			12 janvier 2018			
			Non débutée	En cours	Réalisée	Non débutée	En cours	Réalisée	
1 Le MSSS recommande que l'établissement poursuive son engagement à offrir un milieu de vie de qualité tel que préconisé dans les orientations ministérielles.	1.1 Mettre en place un comité qualité milieu de vie des résidents ou un autre comité similaire. 1.1,1 Identifier les participants du comité local milieu de vie. 1.1,2 Présenter le cadre de référence des comités milieu de vie aux participants. 1.1,3 Tenir quatre rencontres par année et assurer la rédaction d'un compte-rendu disponible à tous. 1.2 Élaborer et mettre en place un plan de maintien des installations matérielles visant à rendre les lieux physiques propres et bien entretenus.	1 avril 2017		x					
2 Le MSSS recommande que l'établissement poursuive son engagement à assurer la continuité des interventions de l'équipe soignante.	2.1 Élaborer et mettre en place un programme d'accompagnement en fin de vie et y inclure le développement des compétences du personnel en soins de fin de vie. 2.1,1 Harmoniser les programmes existants au CISSS de la Montérégie Est. 2.1,2 Déployer le programme auprès du personnel soignant et des professionnels. 2.2 Bonifier le programme d'accueil /admission du nouveau résident pour y ajouter les éléments qui facilitent l'intégration du résident dont la désignation du préposé aux bénéficiaires comme intervenant accompagnateur. 2.2,1 Mettre à jour la directive sur la pratique de soins en hébergement concernant les "rôles et responsabilités de l'intervenant accompagnateur". 2.2,2 Diffuser aux équipes de soins les rôles et responsabilités de l'intervenant accompagnateur	2017-06-30		x					
3 Le MSSS recommande que l'établissement prenne les moyens nécessaires pour favoriser l'expression du point de vue des résidents sur la qualité des services reçus et sur le milieu de vie.	3,1 Mettre en place un mécanisme structuré pour évaluer le degré de satisfaction des résidents au moins une fois par année et l'accompagner d'un suivi de résultats. 3,1,1 Regarder les sondages existants dans les territoires de Pierre-Boucher et Pierre-de-Saurel et les adapter pour Richelieu-Yamaska. 3,1,2 Effectuer, en collaboration avec le comité des résidents, un ou des sondages pour connaître la satisfaction de la clientèle, et ce, à chaque année.	1er avril 2017		x					

PARTIE 2: LE RÉSIDENT EST INTÉGRÉ DANS SON NOUVEAU MILIEU DE VIE ET RECOIT LES SOINS ET L'ASSISTANCE REQUIS LORS DE SES ACTIVITÉS DE LA VIE QUOTIDIENNE, DANS UN MILIEU ANIMÉ OÙ LES ESPACES DE VIE SONT PERSONNALISÉS, ADAPTÉS ET CHALEUREUX

Recommandations	Moyens	Échéancier	Reddition de comptes au 12 janvier 2017			Reddition de comptes au 12 janvier 2018			Commentaires
			Non débutée	En cours	Réalisée	Non débutée	En cours	Réalisée	
4 Le MSSS recommande que l'établissement prenne les moyens pour améliorer l'organisation des repas afin de mieux répondre aux besoins des résidents.	4,1 Rappeler au personnel de soins d'informer verbalement le résident du menu du jour. 4,1,1 Présenter la directive sur le repas aux équipes. 4,1,2 Audit à faire à chaque mois.	31 mars 2016			x				